

## Note de rentrée RPI Saint-Loup, Dareizé

### Coordonnées :

école de Saint-Loup, directrice Mme Paradis : 04.74.05.67.66, [ce.0690770m@ac-lyon.fr](mailto:ce.0690770m@ac-lyon.fr)

école de Dareizé, directeur M. Chiesa : 04.74.05.62.55, [ce.0690761c@ac-lyon.fr](mailto:ce.0690761c@ac-lyon.fr)

### Horaires de l'école :

Saint-Loup : 8h30-11h30 et 13h30-15h45 (lundi, mardi, jeudi, vendredi)  
8h30-11h30 (mercredi)

Dareizé : 8h30-11h45 et 13h30-15h30 (lundi, mardi, jeudi)  
8h30-11h45 et 13h30-15h15 (vendredi)  
8h30-11h30 (mercredi)

Les portails ouvrent 10 minutes avant le début des cours.

### Précisions pour l'école de Saint-Loup :

Les enfants de Petite Section sont accueillis et rendus dans leur classe.

Les MS, GS et CP sont accueillis dans la cour et rendus sous le porche.

Il est possible de venir les chercher 5 minutes avant la fin des cours afin de pouvoir être à l'heure sous le porche pour récupérer les plus grands.

### Absences des élèves :

Toutes les absences doivent être signalées par téléphone le jour même et justifiées par un mot adressé à l'enseignant(e). Attention : au-delà de 4 demi-journées non justifiées ou pour motif invalide, un signalement sera fait à notre hiérarchie et un courrier vous sera adressé.

### Relations parents/enseignants :

Toutes les notes d'informations aux parents collées dans le cahier de liaison doivent être signées par les parents.

Il est utile d'informer les directeurs et/ou enseignants de toute situation pouvant entraîner un changement de comportement chez son enfant.

N'hésitez pas à communiquer également par l'intermédiaire de ce cahier.

### Cantine, garderie, temps d'activités périscolaires :

Les inscriptions se font dans les mairies des communes de résidence.

### Formulaires de rentrée et assurances :

Merci de compléter les documents de rentrée et nous les retourner dès que possible, accompagnés d'une attestation d'assurance scolaire (responsabilité civile et individuelle accidents corporels).

### Conseil d'école :

Les parents qui le souhaitent peuvent être candidats au conseil d'école, en se présentant aux directeurs (6 représentants et 6 remplaçants).

Les élections de parents délégués auront lieu le vendredi 7 octobre 2016.

**Bonne rentrée à tous, merci de votre coopération.**

### Dates des vacances scolaires :

Toussaint : du mercredi 19 octobre à 11h30 au jeudi 3 novembre 2016 à 8h30

Noël : du samedi 17 décembre au mardi 3 janvier 2017

Hiver : du samedi 17 février au lundi 6 mars 2017

Printemps : du samedi 15 avril au mardi 2 mai 2017

Fin des cours : vendredi 7 juillet 2017